



IHEI

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES
INTERNATIONALES

LE RAPPORT DE RECHERCHE DU CEJI

La préparation du rapport de recherche est destinée à développer chez les candidats au CEJI l'aptitude au rassemblement de données documentaires et à leur exploitation.

Chaque étudiant retient un sujet sur la liste proposée par la direction de l'Institut, à moins qu'il ne préfère le déterminer lui-même.

Dans le premier cas, il fait connaître son choix au secrétariat à une date précisée par celui-ci. Les choix sont enregistrés par le secrétariat dans l'ordre des dépôts, et emportent l'exclusivité du dépositaire sur le sujet retenu.

Dans le deuxième cas, l'étudiant soumet un sujet à l'approbation de la direction. Il dépose au secrétariat une brève étude préliminaire exposant le sujet, les raisons de son choix, les sources documentaires qu'il a dès à présent identifiées, et tout élément de nature à convaincre du bien-fondé de sa proposition.

Dans l'un et l'autre cas, les sujets sont étroits et portent sur une question d'actualité, de façon à permettre à l'auteur de mener une recherche à partir de documents bruts et de proposer des conclusions personnelles qui ne soient pas tributaires de la littérature doctrinale existante.

Les étudiants effectuent leurs recherches et rédigent leurs rapports individuellement et sous leur seule responsabilité. Ils peuvent cependant, s'ils le souhaitent et dans la mesure nécessaire, solliciter des conseils d'un des collaborateurs de l'Institut.

Les rapports sont d'une longueur de vingt à trente pages dactylographiées (35 lignes de 60 signes par page environ), auxquelles peuvent s'ajouter les annexes documentaires dont la reproduction serait jugée souhaitable. L'ensemble sera présenté sous forme d'un dossier broché, le nom de l'auteur et le libellé du sujet apparaissant sur la page de couverture. Les rapports comportent un appareil documentaire établi conformément aux conventions en vigueur dans la littérature juridique : notes de bas de page incluant les références précises qui permettent d'identifier les sources citées ou exploitées dans le texte, bibliographie récapitulant la totalité des documents bruts et doctrinaux mis à contribution. On y adjointra une table des matières aussi précise que possible, permettant de percevoir d'un coup d'oeil le plan détaillé de l'ensemble. A ce propos, on restera très libre par rapport au modèle académique de construction (il est inutile de se couler dans le moule de la « dissertation » par exemple) mais on s'astreindra à une rédaction

composée, clairement articulée et adaptée aux exigences du sujet retenu.

Les rapports devront être remis au secrétariat, en un seul exemplaire broché et non relié par des anneaux (il vous appartient de prévoir un exemplaire supplémentaire pour vous), impérativement avant les examens de la première session, à une date communiquée chaque année au moment du choix du sujet. Ils seront examinés par un collaborateur de l'Institut désigné par la direction et appréciés selon des critères uniformes.

L'étudiant qui ne remettra pas son rapport dans les délais fixés, ne pourra pas se présenter aux examens de fin d'année. Si un rapport n'a pas obtenu la moyenne, il pourra toutefois être présenté à nouveau à la session suivante par un candidat ajourné, à condition d'avoir été remanié conformément aux indications qui lui auront été données.

*

Toutes indications peuvent être trouvées dans : DREYFUS (Simone), *La thèse et le mémoire de doctorat, étude méthodologique*, Paris, Ed. Cujas, 3^e éd. 2000, 486 p.

En particulier vous devrez impérativement suivre les consignes de base, que vous verrez mises en œuvre dans n'importe quelle publication sérieuse, quant au mode de citation, selon qu'il s'agit d'un ouvrage ou d'un article de périodique ou de publication collective. Un exemple de la première catégorie est fourni par la référence ci-dessus elle-même (S. DREYFUS). Voici trois illustrations de la seconde :

– BARDONNET (Daniel), « Frontières terrestres et frontières maritimes », *A.F.D.I.*, t. 35, 1989, pp. 1-64.

– REUTER (Paul), « Trois observations sur la codification de la responsabilité internationale des Etats pour faits illicites », *Le droit international au service de la paix, de la justice et du développement – Mélanges Michel Virally*, Paris, Pedone, 1991, pp. 389-398.

– VIRALLY (Michel), « Panorama du droit international contemporain – Cours général de droit international public », *R.C.A.D.I.*, t. 183, 1983, pp. 9-382.

... en n'omettant pas de préciser à chaque fois après la référence générale, la ou les pages où figurent les indications qui justifient la note.